

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

SE GRAND J'ESPERE ET J'AIME

FRANCE

DISCUSSIONS

Paris, 30 janvier 1884

La Chambre jugeant évidemment qu'entendre M. Jules Ferry deux jours de suite, c'est beaucoup trop, a dispensé hier le président du conseil de continuer son discours de la veille. Elle a entamé la discussion du budget extraordinaire, qui l'a menée vers cinq heures, et alors, elle s'est ajournée à jeudi. C'est donc demain que M. Jules Ferry reprendra la parole et abordera le point sérieux du débat. Il dira ce que le gouvernement a fait, ce qu'il compte faire encore pour atténuer ou conjurer la crise actuelle. L'effronté "grand" homme profitera sans aucun doute de l'occasion pour tourner son discours en réclame au profit de son parti et surtout à son profit.

Mais si M. Ferry monte au Capitole, il n'y restera pas longtemps. M. Clémenceau montera après lui pour le précipiter de ces hauteurs. M. Clémenceau, qui, depuis quelque temps, garde un silence prudent, n'a aucune solution à proposer pour la crise ouvrière. Il ne peut pourtant admettre que M. Ferry en ait trouvée une, et son discours sera évidemment bourré d'attaques, d'épigrammes et de méchancetés contre le ministre.

Tout cela sera encore bien peu pour ébranler la docile majorité de M. Ferry, laquelle d'ailleurs déteste cordialement le "grand" homme de l'extrême gauche. Il faudra des crises plus intenses, des complications plus graves pour gâter la situation de M. Jules Ferry et de ses amis. Nous n'y sommes pas encore, bien que nous y allions rapidement.

Remarquez-vous à quel point toutes ces discussions, tous ces discours sur la crise ouvrière ont été insignifiants et vides ? A part M. de Mun, qui a dit que rien n'avait pu remplacer, pour la classe des travailleurs, l'influence bienfaisante et souveraine de l'Eglise, et qu'il faut trouver autre chose si on n'y veut pas revenir, à part M. de Mun, quel orateur a pu indiquer un semblant de programme et d'action ? M. Maret a bien proposé la création d'une commission de trente ou quarante membres qu'on chargerait d'étudier la question. M. Clémenceau n'a guère rien de mieux à proposer lui-même. Voilà où en sont ces grands réformateurs. Etudier la question ! S'ils croient que les ouvriers attendront avec patience les délibérations de leurs fameuses commissions et les projets qui en sortiront, ils se trompent.

Le Sénat s'est encore administré hier une certaine dose de discussion sur les syndicats professionnels. Le gouvernement, représenté par M. Waldeck-Rousseau, a appuyé les révolutionnaires blanchis du Sénat dans leurs revendications au profit des syndicats ouvriers. C'est ainsi que le ministre de l'intérieur, venant au secours de M. Tolain, a réclamé pour les syndicats le privilège de la fédération. Ainsi que l'a fait observer au centre gauche dissident M. Lenoel,

on punit des conseils municipaux qui s'entendent sur une ligne de conduite, et l'on va autoriser les syndicats à se fédérer dans le pays entier. Qu'est-ce qu'un pareil privilège, sinon une arme terrible qu'on met entre les mains des associations ouvrières, non certes pour se défendre, mais pour attaquer la classe détestée des bourgeois et des patrons ?

Décidément, si la Chambre n'arrête pas les tentatives de la législation sénatoriale, et elle ne les arrêtera pas—nous aurons dans la loi des syndicats la plus dangereuse de nos lois. Les ouvriers pourront alors refaire avec une variante sensible le fameux mot de Sieyès : "Ils étaient déjà "beaucoup" dans la politique et dans la révolution. Ils vont être tout ?"

Depuis quelques jours, la mort frappe ici des coups pressés. Elle vient d'enlever successivement M. Dumont, professeur des Beaux-Arts, M. Leloir, aquarelliste bien connu, M. Frédéric Thomas, un député républicain du Tarn, qui était de la nuance du Siècle, et ne manquait pas d'esprit, surtout au milieu de ses collègues.

J'ai aussi un duel à vous mentionner ; un duel de frères et amis, bien entendu. M. Viette, député radical du Doubs, s'est aligné dans un pré contre M. Gros, un ex-sous-préfet et un journaliste radical de son pays. La rencontre a été chaude. M. Gros a reçu une balle dans les basques de son paletot ; puis on s'est embrassé.

Crise espagnole

Extrait d'un article de M. John Lemoine dans le Journal des Débats sur la crise espagnole :

Sur l'influence que peut exercer ce changement de gouvernement dans la politique extérieure, nous n'avons pas beaucoup de réflexions à faire. Si M. Canovas est le partisan très décidé d'une politique plus que conservatrice, ce n'est pas une raison pour qu'on doive le considérer comme hostile à la France, ou même à la République. Nous croyons que M. Canovas ne s'était jamais montré très enthousiaste du voyage que le jeune roi faisait en Allemagne, et dont nous avons toujours trouvé qu'on exagérait la portée. Nous n'avons donc pas à apprécier sous ce point de vue la révolution ministérielle qui se fait en Espagne, et nous ne l'envisageons que dans ses conséquences possibles à l'intérieur.

Ces conséquences peuvent être très graves, non pas demain peut-être, mais dans un certain après-demain. Nous avons toujours demandé si le ministre libéral, en prenant ou en acceptant le pouvoir, avait en même temps obtenu du roi la promesse d'une dissolution de la Chambre, d'une Chambre connue pour hostile. Nous devons reconnaître que jamais il n'y a eu d'éclaircissement sur ce point capital.

Aujourd'hui, quand le ministère est, comme on devait et comme lui-même devait le prévoir, battu à un

très forte majorité, il demande au roi la dissolution. Le roi, si l'on en croit les dépêches, répond qu'il est un roi trop constitutionnel, pour contrarier la majorité, et il passe de gauche à droite en chargeant M. Canovas de former un autre Cabinet.

Décidément, le roi s'amuse. M. Sagasta, qui se croyait le maître de la situation avec sa majorité de poche, remporte son habit brodé. Le fameux Directeur de la Gauche, qui a fait son acte éclatant d'adhésion à la royauté, et sa profession de dévouement à la dynastie, en est pour ses frais de cantate. Assurément, si le roi a voulu se moquer des libéraux, c'est bien joué ; mais avec le jeu il y a la chandelle.

Non nostra res agitur. Nous ne sommes que des spectateurs. Dans la composition du nouveau ministère, certains noms sont significatifs, et indiqueraient une influence puissante, celle de la nonciature, qui avait déjà provoqué et négocié le voyage du prince impérial d'Allemagne à Rome et préparé sa visite au Vatican.

Ce sera, au fond, la véritable couleur de ce gouvernement. C'est la réaction contre la révolution nationale de 1868, et contre toutes ses conséquences dans l'ordre politique, civil et religieux. Le roi d'Espagne vient de faire son ministère du 16 mai.

Le Travail

Pendant que la Chambre française des députés se déclare, en fait, impuissante à résoudre les problèmes économiques qui menacent de créer, à bref délai, une terrible question sociale, beaucoup d'industriels conservateurs et catholiques sont en train de travailler à cette solution dans toute la mesure de leurs forces. Il était bien inutile que M. Albert de Mun développât, devant une majorité hostile de parti-pris, un système qui a déjà porté ses fruits, et dont un peu de sincérité de la part de ses adversaires suffirait à leur faire reconnaître l'excellence. De ces heureux résultats déjà acquis et de ceux qu'il serait appelé à produire s'il recevait une application générale, ils s'obstinent et s'obstineront toujours à détourner les yeux.

Il y a plus de trois ans, le 7 mai 1879, une assemblée d'industriels du Nord, délibérant sous la direction d'un bureau composé de MM. Henri Beernaert et Féron-Vrau (Lille), Ph. Motte fils (Tourcoing), L. Scrépel-Christien (Roubaix), A. Dutilleul (Armentières), votait et rendait publique une déclaration dont voici quelques articles :

"Nous croyons qu'en toutes ces choses l'Etat a des obligations analogues à celles de l'individu, c'est-à-dire que, chargé de donner appui et protection à chacun et de suppléer à ce que ne peut réaliser l'action individuelle, il doit agir dans le même sens que l'individu.

Par conséquent, il est tenu d'aider à l'application des principes qui viennent d'être énoncés, de mettre la législation en accord avec la morale

et la religion, soit par la mise en vigueur des lois anciennes, comme celle qui assure le respect du dimanche, celle qui régit le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, soit par de nouvelles lois ou institutions capables de réfréner certains vices, tels que la débauche et l'ivrognerie.

"Sans prendre une direction qui ne leur appartient pas, les gouvernements peuvent et doivent régler, dans une sage mesure, les conditions du travail, et, d'une manière indirecte, mais efficace, la production elle-même, en limitant, grâce à des arrangements internationaux, les heures du travail, en prévenant le développement exagéré des institutions de crédit, en soumettant l'industrie, dans un intérêt de salubrité et de moralité, aux restrictions reconnues indispensables.

"Les pouvoirs publics auraient à réformer en France certains points de la législation, en ce qui concerne les successions, les partages et les impôts.

"Les lois de succession et de partage portent une atteinte profonde à la stabilité de la famille industrielle, en amenant forcément, à des intervalles rapprochés, la vente du foyer de l'ouvrier, et la liquidation de l'usine du patron.

"Les impôts, notamment les droits de mutations, devraient être ramenés à des limites équitables ; car il est évident qu'ils pèsent trop lourdement sur les frais généraux de toutes les branches de la production, et que, par suite, ils mettent les producteurs nationaux dans une situation très inférieure à celle des concurrents étrangers.

"L'Etat doit protéger les nationaux, lorsque la concurrence de l'étranger a pour résultat de ruiner ou d'amoindrir une branche essentiellement du travail national, lorsqu'elle conduit fatalement à de graves inconvénients d'ordre moral, comme le travail de jeunes enfants, le travail de nuit des femmes, une trop longue journée de travail.

Il est en effet démontré, par une expérience funeste, que la liberté absolue des échanges internationaux mène inévitablement à la prépondérance du plus fort et à l'écrasement du plus faible, qu'elle tend à la destruction des frontières et à un véritable cosmopolitisme, contraire aux desseins du Créateur."

Telle est, dit l'Univers, la charte des industriels chrétiens du Nord de la France ; c'est dans ces conditions et dans cette mesure qu'il faut réclamer l'intervention de l'Etat dans l'organisation du travail.

Phtisie pulmonaire

Un microbe a été récemment découvert par le docteur Koch, de Berlin : "le bacille de la phtisie pulmonaire," sur lequel un professeur de l'Académie de médecine de Paris vient de faire une communication du plus haut intérêt.

Le bacille de Koch, ou bacille de la phtisie pulmonaire, concentre sur lui, en ce moment, l'attention des

savants compétents et des médecins du monde entier. La phtisie pulmonaire est, de toutes les maladies, celle qui décime le plus l'espèce humaine, sous toutes les latitudes, dans tous les climats, à l'exception peut-être des contrées les plus septentrionales, les plus froides du globe.

Rien de plus simple, de plus primitif, de plus petit que ce bacille—un grand personnage, cependant imaginez un bâtonnet excessivement fin, si fin, que les plus grands, les plus longs,—les géants de cette nation de cellules vivantes—atteignent à peine les dimensions d'un globule rouge de sang : soit 7 à 8 millièmes de millimètre. Le plus grand nombre a le quart ou la moitié de cette taille. Cette taille exigue explique fort bien que le bacille de la phtisie ait passé inaperçu au microscope, pendant si longtemps, et qu'il ait fallu un artifice de préparation tout spécial pour permettre à Koch de le voir et de le faire voir très nettement. La difficulté résultant des dimensions se compliquait de ce fait, qu'à l'inverse de la plupart des microbes, le microbe de la phtisie n'a pour ainsi dire pas de mouvements, il ne bouge pas. Déliez-vous des eaux dormantes, dit un vieux proverbe.

Son organisation et des plus rudimentaires, comme celle de tous ses congénères, du reste, que constitue souvent une seule cellule. Cela ne l'empêche ni d'agir, ni surtout de se multiplier à l'infini ; ce qui a fait dire à un chimiste d'esprit qu'ils pratiquaient la loi biblique du *crevisci et multiplicamini* avec une vigueur dont, seuls, les êtres les plus petits sont capables dans la nature.

Autre caractère très distinctif. Le bacille de Koch ne peut naître et se développer que par des températures de 30 à 40 degrés centigrades. Celle de 38 à 40 est la plus favorable pour lui. Or, c'est précisément la température du corps de l'homme et des animaux à sang chaud. Le bacille de la phtisie pulmonaire est donc, malheureusement, chez nous comme chez lui, si je puis ainsi parler.

Tous nos lecteurs ne savent peut-être pas que ce qui caractérise essentiellement, pour ne pas dire uniquement, la phtisie pulmonaire, c'est la présence, surtout dans les petites bronches d'abord, dans le tissu du poulmon, ensuite, d'un produit anormal, pathologique, appelé tubercule, visible à l'œil nu, ayant la forme d'un petit grain grisâtre, demi-transparent quand il est jeune, et subissant plus tard des transformations sur lesquelles je ne puis m'arrêter.

Il me suffira de dire que ces tubercules, qui prédominent dans les poulmons, mais qui peuvent se rencontrer dans presque tous les organes réussissent à contrarier cette évolution éminemment dangereuse. Ils irritent naturellement les bronches et les poulmons. De là cette toux sèche et rare au début, humide et fréquente plus tard, que tout le monde connaît, et qui fait dire souvent aux personnes les plus étrangères à la médecine : "Un tel a une mauvaise toux

Pourvu qu'il ne soit pas poitrinaire!" Le Dr Koch a découvert dans les produits d'expectoration de presque tous les phtisiques, ce bacille spécial, qui mérite de porter son nom. Ceux qui l'ont cherché après lui l'ont trouvé comme lui. Il a pu, on a pu l'ensemencer, le cultiver, le multiplier à l'infini. Ces générations artificielles, ces bacilles de culture, inoculés par Koch, et par une foule d'observateurs, à des animaux parfaitement sains, les ont rendus tuberculeux, phtisiques—poitrinaires, si vous aimez mieux. On comprend, après cela, que, pour Koch—le Christophe Colomb de ce microbe fameux—la phtisie pulmonaire ne soit qu'une affection parasitaire, occasionnée par l'immigration et la pullulation de son bacille dans le corps de l'homme ou des animaux.

De grandes réserves doivent être faites sur plusieurs points de l'histoire, trop récente encore, du bacille de la tuberculose. Vient-il en nous et de nous ? Est-ce, au contraire, un être du dehors installé en nous comme un parasite ? Est-il la cause ou le produit de la tuberculose ? Est-il, pour reprendre les expressions du professeur Sée, acteur ou simplement témoin du drame ?—un drame qui finit généralement par la mort.

Discuter tous ces points d'interrogation m'entraînerait fort loin, et me forcerait à passer en revue les objections soulevées par les découvertes de M. Pasteur dans leurs applications—réelles ou supposées—à la clinique et à la pathologie médicales. Peu importe en ce moment. Ce qui prime tout, pour le quart d'heure, ce qui semble prouvé, ce qu'a affirmé, avec une incontestable autorité, le professeur Sée, en pleine Académie de médecine, c'est que le bacille de Koch se retrouve dans l'expectoration des phtisiques à tous les degrés ; c'est qu'on le rencontre à l'aurore de la phtisie ; c'est qu'il éclaire d'un jour absolument nouveau les débuts des phtisies latentes, des pseudo-phtisies, des phtisies anormales, larvées, dissimulées sous les traits d'une maladie qui les masque ; c'est qu'il peut permettre de se prononcer pour ou contre l'existence d'une maladie le plus souvent mortelle, alors que tous les autres moyens d'exploration sont encore impuissants, absolument impuissants, à établir un diagnostic.

Point n'est besoin d'être médecin pour comprendre l'importance capitale de la découverte. L'Académie de médecine de Paris a mis ce sujet au concours pour le prix à décerner en 1884. En permettant de reconnaître, tout à fait à son début, une phtisie, le bacille de Koch fournira d'excellentes armes à la thérapeutique de cette redoutable maladie, qui sévit particulièrement à Bruxelles.

En police correctionnelle :

—Prévenu, quel est votre état ?

—Un peu fiévreux, mon pré-sident ; j'ai pas fermé l'œil de la nuit... C'est égal, j'vous en remercie pas moins !

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 19 Février 1884—No 28

L'ECOLE DES ROBINSONS

(PAR JULES VERNE.)

(SUITE)

Fort heureusement, Godfrey, arrivé aux premières lignes de buissons, reconnut deux sortes de fruits ou racines, dont les uns avaient besoin de passer par l'épreuve du feu avant d'être mangés, mais dont les autres étaient comestibles à l'état naturel. De ces deux végétaux, les Indiens d'Amérique font un constant usage. Le premier était un de ces arbustes nommés "camas", qui poussent même dans les terrains impropres à toute culture. Avec leurs racines, qui ressemblent à un oignon, on fait une sorte de farine très riche en gluten et très nourrissante, à moins qu'on ne préfère les manger comme des pommes de terre. Mais, dans les deux cas, il faut toujours les soumettre à une certaine cuisson ou torréfaction.

L'autre arbuste produisait une espèce de bulbe de forme oblongue, qui porte le nom indigène de

"yamph", et s'il possède, peut-être, moins de principes nutritifs que le camas, il était bien préférable en cette circonstance, puisqu'on peut le manger cru.

Godfrey, très satisfait de cette découverte, se rassasia, sans plus tarder, de quelques-unes de ces excellentes racines, et, n'oubliant pas le déjeuner de Tartelett, il en fit une grosse botte, qu'il jeta sur son épaule, puis il reprit le chemin de Will-Tree.

S'il fut bien reçu en arrivant avec sa récolte de yamphs, il est inutile d'y insister. Le professeur se régala avidement, et il fallut que son élève l'engageât à se modérer.

"Eh ! répondit-il, nous avons aujourd'hui de ces racines, qui sait si nous en aurons demain ?

—Sans aucun doute, répliqua Godfrey, demain, après-demain, toujours ! Il n'y a que la peine d'aller les cueillir !

—Bien, Godfrey ; et ce camas ?

—Ce camas, nous en ferons de la farine et du pain, lorsque nous aurons du feu !

—Du feu ! s'écria le professeur en secouant la tête ! Du feu ! Et comment en faire !

—Je n'en sais rien encore, répondit Godfrey ; mais, d'une façon ou d'une autre, nous y arriverons !

—Le ciel vous entende, mon cher Godfrey ! Et quand je pense qu'il y a tant de jeunes gens qui n'ont qu'à

frotter un petit morceau de bois sur la semelle de leur soulier pour en obtenir ! Cela m'enrage ! Non ! jamais je n'aurais cru que la mauvaise fortune m'aurait réduit un jour à pareil dénûment ! On ne ferait pas trois pas dans Montgomery-Street, sans rencontrer un gentleman, le cigare à la bouche, qui se ferait un plaisir de vous en donner de ce feu, et ici...

—Ici, nous ne sommes pas à San-Francisco, Tartelett, ni dans Montgomery-Street, et je crois qu'il sera plus sage de ne pas compter sur l'obligeance des passants !

—Mais, aussi, pourquoi faut-il que la cuisson soit nécessaire au pain, à la viande ? Comment la nature ne nous a-t-elle pas faits pour vivre de l'air du temps ?

—Cela viendra peut-être ! répondit Godfrey avec un sourire de bonne humeur.

—Le pensez-vous ?... —Je pense que des savants s'en occupent, tout au moins !

—Est-il possible ? Et sur quoi se fondent-ils pour chercher ce nouveau mode d'alimentation ?

—Sur ce raisonnement, répondit Godfrey, c'est que la digestion et la respiration sont des fonctions connexes, dont l'une pourrait peut-être se substituer à l'autre. Donc, le jour où la chimie aura fait que les aliments nécessaires à la nourriture de l'homme puissent s'assimiler par la respiration, le problème sera

résolu. Il ne s'agit pour cela que de rendre l'air nutritif. On respirera son dîner au lieu de le manger, voilà tout !

—Ah ! qu'il est donc fâcheux que cette précieuse découverte n'ait pas encore été faite ! s'écria le professeur. Comme je respirerais volontiers une demi-douzaine de sandwiches, et un quart de corn-beef, rien que pour me mettre en appétit !

Et Tartelett, plongé en une demi-réverie sensuelle, dans laquelle il entrevoyait de succulents dîners atmosphériques, ouvrait inconsciemment la bouche, respirait à pleins poulmons, oubliant qu'il avait à peine de quoi se nourrir à la manière habituelle.

Godfrey le tira de sa méditation, et le ramena dans le positif.

Il s'agissait de procéder à une installation plus complète à l'intérieur de Will-Tree.

Le premier soin fut de s'employer au nettoyage de la future habitation. Il fallut d'abord retirer plusieurs quantités de cette poussière végétale qui couvrait le sol et dans laquelle on enfouissait jusqu'à mi-jambe. Deux heures de travail suffirent à peine à cette pénible besogne, mais enfin la cavité fut débarrassée de cette couche pulvérulente, qui s'élevait en nuée au moindre mouvement.

Le sol était ferme, résistant, comme s'il eût été parqué de fortes lambourdes, avec ces larges racines du

sequoia qui se ramifiaient à la surface. C'était raboteux, mais solide. Deux coins furent choisis pour l'emplacement des couchettes, dont quelques bottes d'herbes, bien séchées au soleil, allaient former toute la literie. Quant aux autres meubles, bancs, escabeaux ou tables, il ne serait pas impossible de fabriquer les plus indispensables, puisque Godfrey possédait un excellent couteau, muni d'une scie et d'une serpe. Il fallait être à même, en effet, par les mauvais temps, de rester à l'intérieur de l'arbre, pour y manger, pour y travailler. Le jour n'y manquait pas, puisqu'il pénétrait à flots par l'ouverture. Plus tard, s'il devenait nécessaire de fermer cette ouverture au point de vue d'une sécurité plus complète, Godfrey essaierait de percer dans l'écorce du sequoia une ou deux embrasures qui serviraient de fenêtres.

Quant à reconnaître à quelle hauteur s'arrêtaient l'évidement du tronç, Godfrey ne le pouvait pas sans lumière. Tout ce qu'il put constater, c'est qu'une perche longue de dix à douze pieds ne rencontrait que le vide, lorsqu'il la promenait au-dessus de sa tête.

Mais cette question n'était pas des plus urgentes. On la résoudrait ultérieurement.

La journée s'écoula dans ces travaux, qui ne furent pas terminés avant le coucher du soleil. Godfrey et Tartelett, assez fatigués, trouvèrent

douce leur literie, uniquement faite de ces herbes sèches dont ils avaient fait une ample provision ; mais ils durent la disputer aux volatiles, qui auraient volontiers fait élection de domicile à l'intérieur du Will-Tree. Godfrey pensa donc qu'il serait convenable d'établir un poulailler dans quelque autre sequoia du groupe, et il ne parvint à leur interdire l'entrée de la chambre commune qu'en l'obstruant de broussailles. Très heureusement, ni les moutons, ni les agoutis, ni les chèvres n'éprouvèrent la même tentation. Ces animaux restèrent tranquillement au dehors, et n'eurent point la velléité de franchir l'insuffisante barrière.

Les jours suivants furent employés à divers travaux d'installation, d'aménagement et de récolte : œufs et coquillages à ramasser, racines de yamph et pommes de manzanilla à recueillir, huîtres qu'on allait chaque matin arracher au banc du littoral, tout cela prenait du temps, et les heures passaient vite.

Les ustensiles du ménage se réduisaient encore à quelques larges coquilles de bivalves, qui servaient de verres ou d'assiettes. Il est vrai que, pour le genre d'alimentation auquel les hôtes de Will-Tree étaient réduits il n'en fallait pas davantage. Il y avait aussi le lavage du linge dans l'eau claire du rio, qui occupait les loisirs de Tartelett.

(A suivre)

CALENDRIER DE 1884

17<sup>e</sup> année de la Confédération canadienne. 2<sup>e</sup> mois : FEVRIER, dédié aux Douleurs de Marie.—29 jours. Dimanche, les 3, 10, 17, 24.—Purification le samedi 2. Les Cendres le mercredi 27. Trois jours de jeûne. Pendant tout le mois de février, les cadrans solaires sont en retard de 14 minutes sur les horloges bien réglées. La lune au périgée les 4 et 29, à l'apogée le 17. Premier quartier le 4, à 1 h. 13 m. du matin. Pleine lune le 11, à 9 h. 3 m. du matin. Dernier quartier le 18, à 10 h. 28 m. du soir. Nouvelle lune le 26, à 1 h. 50 m. du soir. Nota. Il s'agit, dans ce tableau, de l'heure propre de Québec, sur laquelle le chemin de fer retarde de 15 minutes. Les levers et couchers du Soleil et de la Lune se rapportent au centre de ces astres.

19 Février, mardi

23<sup>e</sup> jour de la Lune, 50<sup>e</sup> de l'année. La Passion de Notre-Seigneur, l'an 33.—En 1821, la Floride est cédée aux Etats-Unis. Dures du jour 10 h. 22 m., de la nuit 13 h. 38 m. Lever du Soleil 7 h. 3 m., coucher 5 h. 25 m. Milieu du jour à midi 14 minutes. Hauteur du Soleil 31°.9. Lune : lever à 1 h. 25 m. du matin, coucher à 11 h. 2 m. du matin.

SOMMAIRE

France. Crise espagnole. Le Travail. Phthisie pulmonaire. FAMILIERS.—L'école des Robinsons. (A suivre). Correspondance de la capitale. La corporation de Québec. Echos de la capitale. Informations. Résumé des dépêches. Amérique. Petites nouvelles. Ventes par le Sheriff—[Voir 4<sup>e</sup>me page]

ANNONCES NOUVELLES

Avis aux marins.—Wm Smith. Vente spéciale de lampes d'églises. Ais public.—L. P. Bernard, N. P. Repas et confort pour les malades. Mères ! Mères ! Mères ! A louer.—Thomas Craig. A ceux qui tiennent maison.—Behan Bros. Pianos et harmoniums.—Bernard & Allaire

CANADA

QUEBEC, 19 FEVRIER 1884

Correspondance de la capitale

Ottawa, 15 février 1884.

Vous trouverez avec la présente copie des résolutions de Sir Charles Tupper sur le Pacifique, que je vous prie de publier en entier dans votre journal. Peut-être vos lecteurs en ont-ils déjà pris connaissance, mais on a tant cherché depuis quelque temps à en dénaturer le sens et la portée, et cela dans des quartiers où l'on s'attend généralement à trouver une appréciation plus saine des questions politiques débattues devant l'opinion publique, qu'il ne sera pas inutile de les remettre sous leurs yeux. Elles pourraient nous guider dans les quelques observations que nous allons faire, et mettraient le public en position de constater si elles sont bien de nature à justifier les terreurs chimériques que certains journaux se plaisent à répandre dans l'opinion, dans un but qu'on ne saisis pas encore trop.

Ce que cherchent ici certains journalistes, qui se plaisent à remplir leur colonne de nouvelles à sensation, au lieu de donner à leurs lecteurs le texte si simple si facile à comprendre pour tout le monde, des résolutions au gouvernement, je l'ignore ; mais ils ne travaillent, bien sûr, ni dans l'intérêt du pays, ni dans le but de grandir le prestige du parti conservateur.

Etrange position en vérité ! Quatre des principaux organes du parti conservateur, Le Monde, La Minerve, Le Canadien, l'Événement, s'évertuent à soulever l'opinion publique contre la mesure du gouvernement ; les deux premiers par des arguments qui sont une condamnation entière de leur attitude passée sur la question du Pacifique, les deux autres par des dépêches à sensation, qui n'ont pas même le mérite de la vraisemblance. Et pendant ce temps, la députation conservatrice à Ottawa, qui se voit mitrailler par derrière, qui reçoit le feu des rangs de ses propres amis, se regarde et s'interroge.

Elle se demande ce que peut signifier un si grand déploiement de zèle à rebours, pour une affaire si simple en soi. Ici tout est calme. Toute cause d'anxiété a disparu le jour où Sir Charles, dans un caucus des amis du gouvernement, a expliqué la nature et la portée de ses résolutions, le jour où il les a lues, dirais-je, car

elles se comprennent à première lecture. Seulement, voilà qu'au beau milieu, le train de Québec et de Montréal nous amène un groupe de brasseurs d'affaires, qui s'embusquent dans les bureaux du télégraphe, et tirent à boulets rouges sur l'opinion. Ils soufflent la tempête à l'extérieur, afin de produire la crainte à l'intérieur, et faire comprendre aux puissants de la terre qu'ils occupent une large place dans le monde politique.

L'incident d'hier soir, est venu ajouter encore à l'étrangeté de cette situation. Monsieur Girouard, député de Jacques-Cartier, un ami de l'honorable M. Chapleau, avec lequel il a fait dans Jacques-Cartier la lutte pour M. Mousseau, après s'être plaint de la conduite de ces journaux conservateurs, après avoir protesté qu'ils ne représentaient pas l'opinion du parti, mais les intérêts de M. Sénécal et de ses amis, s'est tourné vers le secrétaire d'Etat, et lui a lancé cette rude apostrophe : " Pourquoi faut-il que nous ayons à nous défendre devant la Chambre et devant le pays contre un journal comme la Minerve, qui est la propriété d'un des membres du gouvernement, et qui est reconnu comme son organe ? "

Ce discours a produit une sensation considérable. Il fait aujourd'hui le thème de toutes les conversations, et laisse dans l'ombre la question même du Pacifique.

Tout cela n'est-il pas singulier ? Mais on est sous l'impression que ce nouvel incident va avoir pour effet de dessiner les situations. Le secrétaire d'Etat se disculpera sans doute, mais il ne pourra pas facilement le faire sans donner à la Chambre la réponse à cette question que tout le monde se pose : " Que signifie cette attitude du Monde et de la Minerve ? "

Son honneur est en jeu. Il doit franchement, carrément se dégager de cette position ; répudier la conduite scandaleuse dont ils donnent au pays le spectacle. Il le doit à ses collègues, à ses amis et au pays, devant lesquels il ne peut laisser un seul instant subsister l'idée qu'il ferait combattre par ses organes les mesures qu'il soumet à l'approbation de la Chambre, en commun avec ses collègues.

Mais tout cela n'affectera en rien l'attitude des députés conservateurs de la Province de Québec. Sans exception, ils approuvent les résolutions du gouvernement, comme les approuveront tous les amis de leur pays qui prendront la peine de le lire, comme les approuveront tous ceux qui veulent la continuation de la politique de rapide développement matériel, inaugurée pour notre pays avec l'avènement du parti conservateur en 1878.

La députation ne sera ni intimidée ni achetée. Elle jugera la mesure du gouvernement sur son propre mérite, et saura montrer en temps et lieu, qu'elle a aussi à cœur les intérêts de la Province de Québec que ceux qui veulent aujourd'hui exploiter les difficultés de sa position pour des fins qu'ils laissent ignorer au public. Seulement elle les comprend mieux et y met plus de ce désintéressement si précieux dans les choses de la politique.

Soyez là-dessus sans inquiétude. Cette lettre étant déjà longue, je remettrai à un autre jour l'examen que nous ferons ensemble de ces résolutions si terribles. La députation du gouvernement de Québec est encore ici. On m'assure, et je tiens de bonne source, qu'elle a bien fait valoir les droits de la Province, et a produit une très favorable impression.

Je puis ajouter que sa conduite a été tout à fait digne, qu'elle a compris et qu'elle a évité la grave inconvenance vers laquelle la poussaient certains amis plus zélés que discrets, dont la conduite a failli compromettre à la fois la cause de Québec et la bonne renommée de notre députation fédérale.

La députation votera d'abord ce qu'elle croit être une mesure avantageuse au pays ; mais sur son propre mérite et sans aucune considération qui pourrait être considérée comme le prix de son vote.

Nous nous sommes fort indignés des articles insultants écrits par certains journaux à notre adresse, mais l'attitude de quelques-uns des nôtres ne nous les avait-il pas attirés ?

A travers le rapport du Trésorier

DE LA CORPORATION DE QUÉBEC

Nous avons reçu samedi dernier, le Rapport de M. le Trésorier de la Cité.

Ce rapport contient des données très intéressantes et faites dans un ordre parfait sur nos finances.

Le déficit réel pour l'année 1882-83 est de \$45 729 21. Le montant approprié en se basant sur le revenu de 1881-82, était de \$390 153 70, le montant dépensé a été de \$434 084 17, plus \$9 818 74 pour élargissement des rues, commissaire du feu, commission des écoles, remise de la taxe de 5 cts, dettes et dépôts.

Le total de la dette en débetures est de \$4 006 011 67 portant un intérêt annuel de \$243 499 00.

Voici un état sommaire des montants des taxes perçues pendant l'année 1882-83, y compris les arrérages.

TAXES-CIVILQUES. Cotisation ..... \$125 733 41 Taxes d'affaires ..... 37 147 11 Taxe personnelle ..... 36 524 88 Chevaux et voitures ..... 4 794 79

Total ..... \$204 360 19

CHARGES DE L'EAU. Cabinets d'aisances ..... \$ 4 456 69 Bains ..... 196 00 Animaux ..... 1 187 29

Total ..... \$ 6 839 98

TAXES D'ÉCOLES. Neutres ..... \$ 578 80 Catholiques ..... 5 757 43 Protestants ..... 4 684 61

Total ..... \$11 020 84

Grand total des taxes perçues \$315 681 03.

Les marchés ont donné les revenus suivants :

Marché Champlain ..... \$ 7 134 11 " Finlay ..... 4 789 29 " Montcalm ..... 4 007 16 " Berthelot ..... 1 295 00 " Jacques-Cartier ..... 5 329 30 " St-Paul ..... 839 00 Enclous aux animaux ..... 2 410 09 Havre du Palais ..... 2 599 25

Total ..... \$28 513 12

On a dépensé pour le service de la police la somme de \$22 201 95 dont \$19 574 60 pour salaire, gages etc, et 1 134 94 pour uniformes.

Pour la Brigade du feu le coût a été de \$22 186 95, dont \$16 347 89 pour salaire, gages etc.

Enfin nous ne saurions mieux terminer qu'en reproduisant le préambule du Rapport.

Voici ce que dit M. le Trésorier :

Je n'hésite cependant pas à déclarer encore que, dans mon opinion, l'avenir de notre ville dépend en grande partie d'un changement immédiat et radical de notre législation municipale.

Si l'on veut accomplir de véritables améliorations, si l'on veut sincèrement et sérieusement encourager toutes les grandes entreprises qui peuvent développer notre richesse et faire notre ville grande et prospère, il faut de toute nécessité augmenter notre revenu. Et pour cela il faut, non pas toujours s'adresser aux mêmes bourses, mais atteindre toutes les fortunes également, faire contribuer dans la mesure de leurs richesses et de leurs affaires, tous les citoyens de notre ville, tous ceux qui trouvent dans notre cité leur moyen d'existence et la source de leur prospérité ; voilà ce que j'aime à répéter.

Mais si l'on ne veut pas en finir avec la vieille routine, si l'on veut quand même conserver un système en usage seulement à Québec et qui tiendra toujours notre ville dans une position stationnaire, pour ne pas dire arriérée et rétrograde, très-bien ; mais qu'alors le Conseil refuse de dépenser plus qu'il n'a le droit de le faire, qu'il s'en tienne absolument à la loi qui lui dicte sévèrement le montant dont il doit disposer.

En effet que dit la loi ? Elle dit que les appropriations de chaque année doivent être basées sur les revenus de l'année précédente, — et que pour aucune considération, le Conseil ne doit dépenser plus que les appropriations faites au commencement de l'année fiscale.

Maintenant puisque la loi fixe d'une manière si positive le montant à dépenser chaque année, il faut se demander si, rigoureusement, il est possible d'administrer les affaires municipales avec les appropriations actuelles ? Je n'hésite pas à dire que le chose est possible si, comme depuis deux ans, on ne met pas à part le fonds d'amortissement.

Cas il ne faut pas perdre de vue que depuis quelques années de reve-

nu de la Corporation s'est accru d'une manière considérable sans que les taxes aient en aucune manière été augmentées. Ce surplus annuel peut s'évaluer à au moins quarante mille piastres. Or ce montant, joint à la somme mise à part chaque année pour amortissement, pourrait et devrait suffire pour qu'à la fin de chaque exercice financier les dépenses pussent s'équilibrer avec les appropriations.

Sans doute, — cela se comprend facilement, — tout devrait se faire avec la plus grande économie, et il ne pourrait être question de grandes améliorations, mais enfin on se tiendrait dans les bornes de la loi — ce qui ne se fait pas depuis un grand nombre d'années, — et on ferait assez pour que le résultat fut réellement sensible.

Chaque Comité, au commencement de l'année fiscale, devrait calculer ses dépenses, non pas sur tous les besoins de son Département, mais sur les besoins indispensables, et sur le montant que la loi met à sa disposition. Cette somme, suffisante pour la bonne administration du Département, ne permet aucune dépense qui ne soit rigoureusement nécessaire. Agir autrement, c'est préparer un déficit pour la fin de l'année, et contribuer à amener bientôt une nouvelle dette flottante, comme celle qui, il n'y a pas déjà si longtemps, causa de si graves embarras à notre ville.

Ces remarques peuvent paraître inopportunes et hardies, mais je crois de mon devoir de les faire, et je termine en disant : La position de la Corporation est bonne, elle est même excellente, mais elle ne continuera à l'être qu'à une condition : c'est qu'on obéisse à la loi. Je le répète encore, si l'on veut faire de belles améliorations, agrandir la ville, lui donner de l'importance et du prestige, souscrire largement en faveur de grandes entreprises, qu'on change notre loi municipale. Si l'on veut conserver l'état de choses actuel, qu'on fasse tout avec la plus sévère économie, et que tout soit basé sur la somme fixée par la loi.

C. J. L.-LAFRANCE, Trésorier de la Cité.

ECHO DE LA CAPITALE

18 février.

Sir Leonard Tilley déclare que la couronne sera préférée aux créanciers du même rang sur les biens de la Banque d'Echange.

Le gouvernement va prendre des procédures, et si la Banque ne peut rembourser le montant de la réclamation, M. O'Gilvie devra combler la différence.

La Couronne donc ne perdra rien.

M. Lister reprend les débats sur le Pacifique. Il dit que la subvention demandée par la compagnie du Pacifique est un don, et non pas un prêt.

Il dit que la Compagnie a reçu jusqu'ici beaucoup plus qu'elle n'a dépensé. Il dit que la politique du gouvernement est désastreuse pour la colonisation du Nord-Ouest.

M. Orton cite le tableau brillant que faisait, il y a cinq ans, Sir Richard de la position du pays.

Il cite une lettre d'un riche marchand qui dit que pour être débarrassé du monopole du grand Tronc il faut accorder cette demande du Pacifique.

M. Cameron demande une enquête. M. Charlton demande l'ajournement du débat.

Sir John refuse et insiste pour que le vote soit pris aujourd'hui.

Il y a eu caucus de la députation de la province de Québec, hier après-midi et hier soir.

Sir Hector et les honorables MM. Caron et Chapleau s'y sont rendus après y avoir été appelés.

Le caucus a duré jusqu'à 1 heure ce matin.

On dit que l'on s'est entendu à l'unanimité.

INFORMATIONS

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance d'Ottawa.

Nous regrettons d'avoir reçu trop tard pour publier aujourd'hui les résolutions de Sir Charles Tupper sur le Pacifique.

Nous prions nos lecteurs d'attendre à demain. Nous avons déjà, d'ailleurs, publié ces résolutions en résumé dès le lendemain de leur déposition en Chambre.

Il ne faut pas se le cacher : il faut

se le dire, ce qu'écrivait M. Van Horne, gérant général du Pacifique : La Compagnie du Pacifique Canadien n'a pas un moment perdu de vue l'importance d'un ralliement avec la ville de Québec. On avait préparé ce raccordement en 1882, mais l'acquisition du contrôle de la ligne du chemin de fer du Nord ayant passé au Grand-Tronc, ces projets ont été suspendus.

Néanmoins le Pacifique serait prêt à acheter le chemin de fer de la Rivière Nord, si le Grand-Tronc voulait s'en départir. Cette dernière voie est déjà en communication avec Québec par une ligne parallèle à celle du chemin de fer du Nord. Pourquoi cette double ligne ?

Les Canadiens commencent à compter pour quelque chose dans Ontario. Il s'élève de temps à autre des voix puissantes en leur faveur.

Voici ce que disait M. Meredith, le chef du parti conservateur dans la province d'Ontario, lors des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Nous empruntons la traduction de ces paroles à la Minerve :

" Le gouvernement de M. Mowat prétend que les conservateurs sont soumis à la domination des " Bleus " de Québec. Je n'ai pas peur d'un cri qui est soulevé pour nous empêcher de rendre justice aux Canadiens-français, ou à nos compatriotes de toute autre province. C'est à l'esprit d'entreprise des Français de Québec que nous devons d'avoir acquis des droits à la possession des territoires du Nord-Ouest. Le procureur-général (M. Mowat) base ses titres sur ce qu'ont fait les Français dans les premiers temps de la colonisation. En effet, les Français ont porté la croix et la civilisation dans ce pays, et ils méritent les remerciements de tous les chrétiens. Et nous aurions mauvaise grâce de leur refuser le droit de faire régler le différend par le plus haut tribunal de l'empire. Au reste, tout ce qu'il s'agit de demander, c'est qu'Ontario ne s'agrandisse pas en violation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et rien de plus... "

La province d'Ontario a 18 000 milles carrés de forêts sans licence, payant au gouvernement pour droits de coupe, etc., une somme de \$547 000. La province de Québec a sous licence une superficie de 48 000 carrés donnant un revenu brut de \$668 596. Donc la province d'Ontario reçoit \$30 par mille carré de forêt sous licence alors que la province de Québec n'en reçoit que \$14 00.

La fabrication des cordages d'amiante deviendra probablement, en Angleterre, une industrie considérable, leur force étant estimée à environ un quart de plus que celle des cordes du chanvre. Cette nouvelle sera bien reçue au Canada, où de nombreuses mines d'amiante sont actuellement exploitées.

Les mineurs du Colorado et du Nebraska s'apprennent à émigrer en masse vers les régions minières des Montagnes situées au Canada sur la ligne du Pacifique Canadien. Il en est de même, dit-on, des populations des Black Hills. Cette émigration promet d'être en plein mouvement au printemps prochain.

Les journaux de Montréal nous informent que les employés du bureau central du Grand-Tronc ont reçu une circulaire les prévenant qu'à partir du mois prochain, leurs appointements leurs seront payés le onze de chaque mois au lieu du premier.

Cette nouvelle mesure mécontente un grand nombre d'employés qui se plaignent avec raison d'être forcés d'attendre six semaines avant de recevoir leurs appointements d'un mois.

De plus, comme les loyers sont exigibles le premier du mois et qu'ils ont pris certains engagements pour la même date, beaucoup d'entre eux vont se trouver dans une position grave.

Oh ! le Grand-Tronc !

La mise en nomination des candidats pour le comté de Gaspé aura lieu à Percé, le onze mars prochain.

Jusqu'à présent, on ne connaît aucun opposant à l'hon. M. Flynn, commissaire des chemins de fer.

A Pittsburg, les verreries à bouteilles sont en repos ; 1500 verriers refusent de subir une réduction de 10 pour cent sur les salaires.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Paris, 18 février 1884. Le gouvernement projette d'établir, dans tous les ports, un service d'inspection des viandes fumées américaines, moyennant un impôt de 25 centimes (5 centins) par boîte. Deux frégates sont envoyées pour renforcer la flotte de la Méditerranée. On dit que le ministre de la guerre de l'Annam est impliqué dans les massacres de chrétiens qui se sont produits depuis le 1<sup>er</sup> janvier. On en dit autant du vice-roi de la Chine dans la partie limitrophe du Tonkin.

ANGLETERRE

Londres, 18 février.

La question du logement des pauvres est l'objet d'une enquête de la part d'une commission royale, dont le cardinal Manning fait partie.

Les députés irlandais ont résolu de voter contre le gouvernement, à l'occasion de la motion Northcote. On envoie en Egypte un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie.

Le général Gordon a été bien reçu à Khartoum ; on l'a proclamé le Sauveur du Soudan.

Le commandant de Tokar a des provisions, mais il réclame des armes et des munitions.

Le Conseil militaire égyptien se propose de reconstituer l'armée sous des officiers égyptiens.

En Arabie, la rébellion contre les Turcs va en augmentant.

AUTRICHE

Vienne, 18 février.

Beaucoup de documents révolutionnaires ont été saisis dans les faubourgs de capitale.

AMÉRIQUE

On apprend de Rangoun [Inde] que le Brechin-Castle, parti de New-York pour Calcutta, a fait naufrage ; l'équipage est sauvé.

M. Harrison présente au Sénat de Washington un bill pour constituer en État le territoire de Dakota.

Dix maisons ont brûlé à Clarence le 18 février.

A Minnéapolis M. Hammerling et sa fille ont été atteints de la Trichinose ; la fille a succombé, et l'on désespère de sauver le père.

Petites nouvelles

MUNICIPAL.—Il y aura 25 ans à la fin de ce mois que M. Rhéaume fait partie du conseil municipal de Québec.

PERSONNEL.—M. Leitch, marchand de nouveautés, à Québec, est parti hier pour New-York, où il s'embarquera pour l'Europe.

MUSIQUE.—On rapporte que les clubs de raquette doivent donner un grand concert dans le mois prochain.

—Le Renouveur des Cheveux de Hall fournit le principe nutritif qui alimente et supporte la chevelure.

MILITAIRE.—Hier soir les exercices annuels du 9<sup>e</sup>me bataillon sont commencés au Drill Shed.

On a distribué les armes. Il y avait beaucoup d'entrain dans les différentes compagnies dont l'apparence est des plus guerrières.

LA LECTURE DE M. ARNOLD.—Il y avait foule, hier soir, à la salle de la société littéraire et historique.

Plusieurs sociétés de la ville assistaient à cette conférence de M. Arnold.

Il y a eu réception, hier après-midi, chez Madame Stewart, en l'honneur du conférencier.

CERCLE CATHOLIQUE DE QUÉBEC.—Conférence, à 8 hrs. p. m. par Amédée Robitaille Etudier, avocat. Les membres peuvent amener un ami.

ACCIDENT.—Mlle Cordelia Vincent, a eu le malheur de se casser un bras en glissant au couvent Bellevue.

APPOPLEXIE.—Ce matin vers 5 heures M. Sully, marchand pianos, et demeurant à l'hôtel Dion a eu une terrible attaque d'apoplexie qui probablement sera fatale.

VOIR LA 4<sup>E</sup> PAGE POUR LES VENTES par le sheriff.

MALADE.—M. Okill Stuart, juge de la cour de Vice-amirauté est gravement indisposé.

EN BAS DU CAP.—Dimanche matin, un jeune Chouinard se rendait à l'église, à Lévis en passant par l'étroit sentier qui conduit de la côte Labadie à la rue Wolfe. Arrivé au-dessus des hangars de monsieur Etienne Samson, il fit une chute sur la glace et roula en bas d'une hauteur de quatre-vingt-dix à cent pieds.

Le camarade qui l'accompagnait et qui lui-même l'a échappé belle, redescendit le plus promptement possible pour secourir son ami qu'il trouva



Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perdues dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades.

Toux persistante guérie. En 1837 je pris un gros flacon de pectorel. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil.

Croup - Écoutez une Mère. Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir.

Bronchites. Je souffrais depuis huit ans de Bronchites, en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Ventes par le Shérif

Jean-Baptiste Renaud, Gaspard Lemoine et Victor Châteaufort; contre Xavier Bernard. Trois lots de terres situés dans la paroisse de Saint-Raphaël.

La Corporation de Québec; contre John O'Neil, à la folle enchère, frais et dépens de Elizabeth Grenier, veuve d'Alexis Mailloux.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, de 20 pieds et 9 pouces de front sur 146 pieds de profondeur.

La Banque de Québec; contre Joseph Unwin Laird et William Laird. Un lot de terre situé sur le côté sud du chemin Sainte-Foye, de 2 arpents, 34 perches et 234 pieds en superficie.

Les Révérendes Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec; contre l'Honorable Jean-Elie Gingras. 1. Tous les droits que le défendeur peut avoir sur un certain lot de grève.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, de 26 pieds et 3 pouces de front. 3. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, de 127 de front sur la rue Saint-Valier.

John Baile, contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. 1. Un emplacement situé au coin des rues Bélair et de la Couronne, de 1540 pieds en superficie.

Royer, Guillet et Compagnie; contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de la cité de Québec, rue Saint-Joseph, de 27 pieds et 6 pouces de front sur 53 pieds de profondeur.

Abraham Joseph, Montefiore Joseph et Andrew C. Joseph; contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Pierre de la cité de Québec, au coin des rues Saint-Paul et Henderson.

Joseph Whitehead et Richard Turner; contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. 1. Un emplacement situé rue Saint-Joseph, cité de Québec, de 9270 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue Octave, de 42 pieds de front sur 44 pieds de profondeur. 3. Un bâtiment situé au coin des rues de la Couronne et des Fossés, de 2310 pieds en superficie.

Un emplacement situé au coin des Fleuries et de la Couronne, de 2750 pieds en superficie. 5. Un emplacement situé rue de la Couronne, de 3648 pieds en superficie.

Un emplacement situé sur Sainte-Hélène, de 1280 pieds en superficie. 7. Un emplacement situé rue Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergeant et Bourg-Louis.

LIBRAIRIE ST-JOSEPH. Recueil de nouvelles en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaime à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste.

MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT, 268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreuses pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:



OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

Le plus bel assortiment de chapeaux, chapes dalmatiques, voiles, bourses étoles, etc. et de toutes descriptions et de tous prix.

SOURCES DE ST-LEON.

UN APPROVISIONNEMENT D'EAU MINÉRALE des célèbres sources de St-Léon est reçu toutes les semaines. Cette eau est recommandée par tous les médecins et les consommateurs.

Table listing chemical elements and their prices: Chlorure de Sodium, Potassium, Lithium, Baryum, Strontium, Calcium, Magnésium, Iodide de Sodium, Bromide de Sodium, Sulfate de chaux, Phosphate de Soda, Bicarb. de Chaux, Magnésie, Alumine, Silice, Densité.

Gingras & Langlois, Seuls Agents, 54, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

Chemins de Fer du Nord. A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883.

Table showing train schedules for the Chemins de Fer du Nord, including departure and arrival times for various routes.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifiques chaises palais, et ceux de nuit de chaises dorées. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. 1883--Arrangement d'Hiver--1884

LE 10 et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit:

Table of train schedules for the Intercolonial Railway, listing routes to Pointe Lévis, St-Jean, and other locations.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergeant et Bourg-Louis.

EN VENTE LE CALENDRIER DU Diocèse de Rimouski POUR 1884

Indiquant la date de la solennité des Quarante Heures en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 des vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de feu, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort.

Table listing ship arrivals and departures: NEUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, CIRCISSIAN, POLYNESIAN, COREAN, SARMATHIAN, BUENOS AYERAN, SCANDIAVIAN, PRUSSIAN, MORAVIDIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, VANUTOBIAN, CANADIAN, GORATHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, ACADIAN, NEWFOUNDLANDIAN.

DE LA MALLE DE LIVERPOOL. De Liverpool Steamers De Portland De Halifax. Table with columns for ship names and dates.

DE LA MALLE DE BOSTON. De Glasgow Steamer De Portland De Boston. Table with columns for ship names and dates.

FOURRURES. J'OFFRE en ce moment au public un assortiment considérable et varié de FOURRURES FABRIQUÉES, comprenant:

MANCHONS, CHAPEAUX, GANTS, HABITS, GILETS, MANTEAUX, COLLERETTES, ETC. ETC. Robes de Buffles, de Loup, de Bœufs musqué pour Sleigh.

J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 6 novembre 1883.

J & W REID. FABRIQUANTS DE PAPIER A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

EXTRAORDINAIRE! METHODE très facile pour apprendre l'Anglais, par E. C. Prix 50 cents.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur l'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE. (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD. Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa.

INTERCOLONIAL. Heure de Québec. Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

GRAND-TRONC. TRAIN MIXTE. Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN. Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

QUÉBEC-CENTRAL. Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC. QUÉBEC STATION DE LEVIS. 6.45 Express pour Halifax.

Marché au Bois. Prix par corde. Québec, 29 janvier 1884.

Table of wood prices: Ercable de 3 pieds, Merisier, Merisier du Saguenay, Hêtre, Bouleau, Epinette, Cyprès, Pruche, Croûtes, Slabs.

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

Recueil de nouvelles en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaime à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste.